

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PREFECTURE DE LA LOIRE ATLANTIQUE**  
**Direction de la Coordination et du Management de l'Action publique**  
**Bureau des procédures d'utilité publique**

---

## **COMMUNES DE - NANTES – GORGES - CLISSON -**

Le public est avisé que par arrêté préfectoral en date du 12 avril 2013 a été prescrite, dans les communes de Nantes, de Gorges et de Clisson, l'ouverture de l'enquête publique sollicitée par Réseau Ferré de France, direction régionale Bretagne-Pays de la Loire 1, rue Marcel Paul BP 11802, 44018 Nantes Cedex 1, en vue de la réalisation des travaux d'amélioration de la fluidité du trafic ferroviaire sur l'axe Nantes-Clisson, se décomposant ainsi qu'il suit:

- séparation des flux Nantes/Bordeaux et Nantes/Pazanne en gare de Nantes
- création d'une station tram-train dans le centre de Gorges
- création d'un terminus technique tram-train en gare de Clisson ;

Monsieur Claude HENRY, ingénieur territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Monsieur Gilbert COSTEDOAT, ingénieur en chef des études et techniques d'armement en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête est ouverte **du lundi 6 mai 2013 au vendredi 7 juin 2013 inclus, soit pendant trente-trois jours consécutifs**, en mairie de Nantes (mairie centrale 29, rue de Strasbourg 44094 Nantes), en mairie de Gorges (3 place de l'église 44190 Gorges) et en mairie de Clisson (3 Grande rue de la Trinité 44191 Clisson), où les pièces du dossier seront déposées pour être communiquées, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public, aux personnes qui souhaiteront en prendre connaissance et consigner leurs observations, propositions et contre propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de Clisson, **siège de l'enquête** (3 Grande rue de la Trinité BP 19117 - 44191 Clisson).

L'avis obligatoire de l'Autorité environnementale (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) est joint au dossier d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairies les jours et heures suivants :

### **Mairie de CLISSON (siège de l'enquête publique)**

Lundi 6 mai 2013 de 9 H 00 à 12 H 00

Vendredi 7 juin 2013 de 14 H 00 à 17 H00

### **Mairie de NANTES (mairie centrale - salle Monti)**

Mardi 14 mai 2013 de 14H00 à 17H00

Lundi 27 mai 2013 de 14H00 à 17H00

### **Mairie de GORGES**

Mercredi 22 mai 2013 de 9 H 00 à 12 H 00

Vendredi 31 mai 2013 de 9 H 00 à 12 H 00

Le commissaire enquêteur devra donner son avis dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie de Nantes, de Gorges et de Clisson pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du porteur de projet: Réseau Ferré de France Direction Régionale Bretagne-Pays de Loire, 1, rue Marcel Paul, BP 11802 - 44018 Nantes cedex 1 –tél: 02 40 08 66 81.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique dès la publication du présent arrêté.